

### COMMUNIQUE

#### ■ L'AEMF (ESMA) A PUBLIÉ DEUX DOCUMENTS DE CONSULTATION EN MATIÈRE D'ABUS DE MARCHÉ

ESMA a publié en date du 15 juillet 2014 sur son site internet ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) deux documents de consultation (ESMA/2014/808 et ESMA/2014/809) en vue de recueillir les opinions des participants du marché sur la proposition de l'avis technique et la proposition de normes techniques de réglementation et de normes techniques d'exécution dans le cadre du Règlement (UE) N° 596/2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché) qui devient applicable à compter du 3 juillet 2016.

Le document de consultation sur la proposition de l'avis technique (ESMA/2014/808), qu'ESMA propose de soumettre à la Commission européenne sur un certain nombre d'actes délégués possibles, traite les sujets suivants :

1. Spécification des indicateurs de manipulation de marché ;
2. Seuils minimaux aux fins de l'exemption de certains participants du marché des quotas d'émission de la publication d'informations privilégiées relatives aux quotas d'émission qu'ils détiennent ;
3. Détermination de l'autorité compétente pour les notifications d'avoir différé la publication d'une information privilégiée ;
4. Transactions effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes : précision des types des transactions qui déclenchent l'obligation de notification et de publication, précision des circonstances dans lesquelles la négociation peut être autorisée par l'émetteur pendant une période d'arrêt ;
5. Signalement des violations.

Le document de consultation sur la proposition de normes techniques de réglementation et de normes techniques d'exécution (ESMA/2014/809) traite les sujets suivants :

1. Programmes de rachat et de stabilisation ;
2. Sondages de marché ;
3. Pratiques de marché admises ;
4. Déclaration des transactions et des ordres suspects : l'obligation de déclaration, les moyens de détection, le format des *STOR* ;
5. Modalités techniques pour la publication d'informations privilégiées : canaux appropriés de publication pour les émetteurs d'instruments financiers admis sur un marché réglementé/MTF/OTF, modalités techniques pour retarder la diffusion des informations privilégiées ;
6. Listes d'initiés : format précis des listes d'initiés, langue, format précis de la mise à jour des listes d'initiés, marché de croissance des PME ;
7. Transactions effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes : format et modèle sous lesquels les informations en question doivent être notifiées et rendues publiques ;
8. Recommandations d'investissement.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

---

ESMA tiendra une audition (*open hearing*) le 8 octobre 2014 à Paris sur les deux documents de consultation publiés. L'inscription pourra se faire dans la partie consacrée du site ESMA en temps utile.

ESMA tiendra compte de tous les commentaires relatifs aux deux documents de consultation soumis jusqu'au mercredi 15 octobre 2014.

Toute contribution est à soumettre online sur le site internet [www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu) sous le titre *Your input - Consultations*.

Luxembourg, le 17 juillet 2014

